

CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA GUERRE

(Genève, 30 août - 1^{er} septembre 1993)

INTRODUCTION

La Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre s'est déroulée à Genève du 30 août au 1^{er} septembre 1993. Convoquée par le gouvernement suisse, à l'initiative du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Conférence avait pour objectifs principaux:

- *de provoquer une réaction vigoureuse des Etats face aux violations massives du droit international humanitaire (DIH);*
- *de procéder à un examen approfondi et sans complaisance des mesures que les Etats entreprennent et doivent développer pour prévenir les violations du droit humanitaire;*
- *de rappeler à l'ensemble des Etats qu'ils doivent unir leurs efforts pour que le droit humanitaire soit universellement accepté et respecté;*
- *d'encourager l'ensemble des travaux en cours visant à renforcer les moyens de réprimer les violations du DIH et de réparer des dommages causés aux victimes.*

Le Conseil fédéral avait invité à la Conférence en qualité de participants de plein droit les Etats membres des Nations Unies ou de leurs institutions spécialisées et les Etats parties au Statut de la Cour internationale de Justice; en tant qu'observateurs, le Secrétaire général des Nations Unies, des institutions du système des Nations Unies et des organismes dotés du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Tel était le cas du CICR agissant en qualité de «rapporteur spécial» de la Conférence. Etaient également invités au titre d'«autre participant» la Commission internationale d'établis-

sement des faits, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, plusieurs ONGs, dont Amnesty International, la Commission internationale de juristes, Médecins sans Frontières, etc.

La Conférence a été honorée, pendant une partie de la première séance plénière, de la présence de M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies, qui a délivré un message aux participants (voir extraits, p. 396). De même, M. Jan Eliasson, sous-secrétaire général des Nations Unies pour les Affaires humanitaires, s'est adressé aux délégués sur les divers aspects de la protection des victimes de la guerre.

* * *

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

(30 août 1993)

La Conférence a été ouverte le 30 août par M. Flavio Cotti, chef du Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, président de la Conférence, en présence de quelque 815 délégués représentants d'Etats et d'organisations. Des 189 Etats invités à la Conférence, 160 étaient présents. Trente-neuf étaient représentés par des ministres, 20 par des vice-ministres et 12 par des secrétaires d'Etat. On notait aussi la présence de 16 observateurs et de 16 «autres participants».

Après avoir adopté l'ordre du jour et le règlement intérieur, la Conférence a élu 24 vice-présidents ainsi que le président du Comité de rédaction en la personne de M. Philippe Kirsch, directeur des Affaires juridiques, Affaires extérieures et Commerce extérieur du Canada. La participation au Comité de rédaction fut ouverte à toutes les délégations.

Puis le président de la Conférence et M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, «rapporteur spécial» de la Conférence, ont prononcé des allocutions dont la Revue reproduit ci-après le texte in extenso: